Nations Unies E/CN.17/2000/3/Add.2

Conseil économique et social

Distr. générale
25 février 2000
Français
Original: anglais

Commission du développement durable
Huitième session
24 avril-5 mai 2000

Débat sur l'agriculture écologiquement viable

Note du Secrétaire général

Additif

Note de synthèse présentée par la Fédération internationale des producteurs agricoles et Via Campesina*

Table des matières

Page

Introduction 2

Vue d'ensemble 2

1. Choix des techniques de production agricole, modes de consommation et règlementation en matière de sécurité : potentialités de l'agriculture écologiquement viable et menaces éventuelles 3

2. Gestion optimale des ressources foncières de façon à obtenir des cycles alimentaires viables 6

3. Les connaissances au service d'un système alimentaire viable : recensement des besoins en matière d'éducation, d'échange de connaissances et d'information et mesures visant à les satisfaire 9

4. Mondialisation, libéralisation des échanges et schémas d'investissement : incitations économiques et conditions propres à promouvoir une agriculture écologiquement viable 11

5. Résumé des recommandations 16

* Les vues et opinions exprimées dans la présente note de synthèse sont celles de la Fédération internationale des producteurs agricoles et de Via Campesina et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies.

00-31556 (F) 220300 270300

Introduction – Les organisations d'agriculteurs

La présente note a été établie conjointement par deux organisations internationales d'agriculteurs distinctes – la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) et Via Campesina.

Via Campesina est un mouvement international qui coordonne les actions d'organisations de paysans et de petits agriculteurs, d'ouvriers agricoles, de communautés autochtones et de femmes rurales. Ce mouvement, qui compte des organisations membres dans plus de 63 pays, répartis en huit régions, a pour mission de promouvoir la solidarité entre ceux qui vivent de la terre, dans le respect de la diversité et de l'autonomie de ses organisations membres. Via Campesina a pour objectif d'instaurer des économies rurales basées sur le respect des peuples et de la terre, sur la souveraineté alimentaire et sur des échanges plus justes. Elle défend les droits des paysans et des agriculteurs à la terre, leur droit de produire des vivres et de protéger leurs propres ressources et cultures.

La Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) est une organisation qui représente les exploitations familiales au niveau international. Elle compte actuellement parmi ses membres 85 organisations nationales d'agriculteurs appartenant à 60 pays, représentant plus de 500 millions d'exploitations familiales opérant dans des conditions très diverses. La majorité des membres de la FIPA appartient à des pays en développement. La mission de la FIPA, telle qu'elle a été définie en 1946 dans ses statuts, est d'assurer la plus large coopération entre les organisations de producteurs agricoles pour faire face à la demande d'alimentation et de consommation optima des peuples du monde, et d'améliorer la situation économique et sociale de ceux qui vivent sur la terre et par la terre. La FIPA est particulièrement attachée à la défense de l'exploitation familiale qu'elle considère comme la pierre angulaire d'une agriculture écologiquement viable.

Via Campesina estime que la viabilité écologique de l'agriculture dépend des types de systèmes de production adoptés et du rôle que jouent les agriculteurs au sein de ces systèmes. Il est nécessaire de réorienter de façon fondamentale la politique agricole et les politiques publiques, le rôle des pouvoirs publics et de l'industrie ainsi que les objectifs de la recherche et du commerce afin d'accorder la priorité à la protection de la diversité biologique et culturelle, à la conservation des terres et des peuples qui y vivent, de façon à mettre fin à la dangereuse destruction de la nature dont nous sommes témoins actuellement.

La FIPA est convaincue que les organisations d'agriculteurs doivent être la pierre angulaire de toute stratégie de développement agricole. Pour la Fédération, le développement agricole doit passer par la participation active des agriculteurs car sans initiatives personnelles, coordonnées par les organisations d'agriculteurs, il ne peut y avoir de développement agricole durable. Pour la FIPA, l'agriculture est avant tout une activité économique. Seule une agriculture économiquement viable peut permettre de promouvoir un environnement durable.

Vue d'ensemble

Malgré de grandes disparités entre la situation des agriculteurs des différentes régions du monde et la diversité des conditions de l'agriculture vivrière, les agri-

culteurs s'accordent à reconnaître qu'il est nécessaire de concevoir et d'appliquer des pratiques qui répondent aux exigences suivantes :

- *Viabilité écologique* : l'agriculture doit appliquer des méthodes de production écologiquement viables de façon à ne pas compromettre le potentiel dont disposeront les agriculteurs des générations futures ;
- *Dynamisme de l'économie rurale* : le succès de tout système agricole écologique passe par le renforcement des collectivités rurales, l'existence de possibilités de développement économique et un développement équilibré entre zones rurales et zones urbaines.

Le droit à l'alimentation est un droit fondamental

Les gouvernements et organisations internationales, y compris l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce, doivent reconnaître que l'alimentation est un droit fondamental. Chacun doit avoir accès à une alimentation saine, nourrissante et culturellement adéquate, en quantité et qualité suffisantes pour pouvoir vivre en bonne santé, en toute dignité. Chaque nation devrait déclarer que l'accès aux aliments est un droit constitutionnel et assurer le développement du secteur primaire de façon à garantir effectivement l'exercice de ce droit fondamental.

1. Choix des techniques de production agricole, modes de consommation et réglementation en matière de sécurité : potentialités de l'agriculture écologiquement viable et menaces éventuelles

Le choix des techniques de production agricole est déterminé par de nombreux facteurs qui comprennent notamment : le climat, les conditions locales, l'existence de technologies appropriées, l'existence d'infrastructures essentielles et de dispositifs tels que l'assurance récolte ou les garanties de prix qui affectent le degré de risque que court l'agriculteur et enfin le contexte financier et réglementaire de l'activité agricole.

Potentialités de l'agriculture écologiquement viable

L'agriculture écologique peut apporter une contribution unique et essentielle à un projet de société durable. Elle peut non seulement assurer un approvisionnement régulier en denrées alimentaires saines de façon à répondre aux besoins d'une population mondiale en rapide expansion, mais aussi contribuer à la préservation de l'environnement rural, de sa faune, de sa diversité génétique, de ses paysages et cultures.

Dans un contexte de plus grande ouverture des marchés et d'intensification de la concurrence, le secteur agricole, livré aux seules forces du marché, ne pourra plus remplir les multiples fonctions que la société voudrait qu'il assume. Pour nombre des services fournis par le secteur, y compris les services écologiques, il n'y a pas de marché. Il s'agit de biens collectifs dont la prestation doit être financée sur des fonds publics.

Sécurité du régime foncier

La meilleure façon d'inciter les agriculteurs à préserver et à améliorer la fertilité du sol est de leur garantir l'accès à la terre et la sécurité du régime foncier. Pour éviter qu'ils ne soient dépendants de financiers extérieurs, il est possible d'octroyer des crédits par le biais de groupes de crédit ou de coopératives.

Pour promouvoir avec succès la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la diversité biologique, il faut s'appuyer sur une base économique saine, et notamment sur la sécurité du régime foncier. L'insécurité du régime foncier dissuade les agriculteurs d'investir dans des systèmes d'agriculture écologique de peur de ne pas en retirer ultérieurement le bénéfice. Aux premiers stades, l'adoption de systèmes d'agriculture écologique peut entraîner une diminution de la productivité agricole, jusqu'au moment où les sols auront retrouvé un certain niveau de fertilité naturelle. S'ils se trouvent dans une situation juridique et économique instable, les agriculteurs ne prendront généralement pas le risque de compromettre leur principale source de revenus. De la même façon, des propriétaires terriens mal informés ne seront pas prêts à sacrifier des gains immédiats en échange des gains futurs qu'ils tireraient de l'augmentation durable de la productivité agricole. Les agriculteurs qui louent leurs terres ou les métayers n'ont généralement pas de pouvoir de décision en ce qui concerne l'utilisation de leurs terres.

Biais en faveur des programmes visant à augmenter la productivité

Confrontés à la demande d'une population en augmentation rapide, et à la libéralisation du commerce qui permet l'importation de produits agricoles à moindre prix, de nombreux pays en développement se trouvent contraints d'adopter des programmes agricoles visant à augmenter la productivité, qui donnent rapidement des résultats.

Pour stimuler la productivité, les programmes agricoles publics ont donc largement recours à des variétés de semences à haut rendement ainsi qu'à de nombreux intrants chimiques.

Dans ces circonstances, il est très difficile que des programmes d'agriculture écologique lancés à l'initiative de petits exploitants puissent concurrencer les programmes publics qui offrent à la fois des capitaux, un appui technique et un soutien après-récolte.

Les agriculteurs trouveront sans doute les technologies de l'agriculture écologique longues et fastidieuses par rapport à l'utilisation d'intrants non organiques, qui sont fabriqués industriellement, disponibles sur le marché et donnent des résultats immédiats. En outre, compte tenu de la diminution de la rentabilité de l'agriculture due aux coûts élevés des intrants, les agriculteurs dissuadent parfois leurs enfants de suivre leurs traces. Cela a pour effet de diminuer l'offre de main-d'oeuvre qui pourrait être employée pour promouvoir l'agriculture écologique. Dans de nombreux pays, ce phénomène s'accompagne d'un taux de chômage élevé. Dans la plupart des pays en développement, l'exode rural de familles paysannes, et en particulier des jeunes, est un des facteurs qui contribuent au chômage et au sous-emploi massifs.

Biotechnologie et utilisation d'organismes génétiquement modifiés

Les inquiétudes des agriculteurs

- Risque de voir un petit nombre de grandes sociétés contrôler les ressources génétiques et les semences;
- Ingérence de ces sociétés dans les activités agricoles;
- Diminution de la diversité biologique;
- Pollution génétique, dont les effets négatifs à long terme sur l'environnement sont inconnus et risquent d'être incontrôlables.

Cadres réglementaires et volontaires

Les décideurs doivent s'interroger sur le rôle que peuvent jouer les agriculteurs dans la société, puis mettre en place les moyens d'améliorer la performance du secteur agricole à cet effet. Ce faisant, ils doivent habilement doser mesures de réglementation et mesures d'incitation.

Dans de nombreux pays, les organisations d'agriculteurs ont établi des codes de bonnes pratiques, et mis en place des dispositifs d'assurance-qualité, y compris des codes de pratiques culturales écologiques telles que la planification intégrée des cultures sur l'exploitation, les audits écologiques et la comptabilité environnementale.

Les organisations d'agriculteurs ont également lancé, de leur propre chef, des initiatives axées sur les collectivités locales. Elles ont par exemple mis en place des groupes d'utilisateurs d'eau et lancé des programmes Landcare pour enrayer la dégradation des sols. Elles ont également renforcé la coopération et le dialogue sur les pratiques culturales avec d'autres intervenants de la filière alimentaire, tels que les chercheurs, les consommateurs, les écologistes, les fournisseurs et les détaillants.

Utilisation durable des ressources

La société est de plus en plus préoccupée par de nouveaux objectifs tels que la protection de l'environnement et la salubrité et la qualité des aliments.

De ce fait, les demandes émanant des consommateurs se sont modifiées. Les consommateurs ne s'intéressent plus seulement aux qualités intrinsèques des produits qu'ils achètent, ils veulent aussi savoir comment ceux-ci ont été produits. Ils désirent en particulier connaître l'impact des méthodes de culture sur l'environnement, la façon dont sont traités les animaux domestiques et les modifications génétiques éventuellement subies par les cultures et le bétail.

Aujourd'hui, la plupart des agriculteurs appliquent des stratégies visant à promouvoir une agriculture plus écologique. Ces stratégies comprennent notamment :

Un meilleur ciblage de l'utilisation des intrants agricoles

- Si, globalement, l'utilisation des pesticides continue à augmenter, elle a néanmoins considérablement diminué dans certaines régions – chutant de plus de 50 % dans de nombreux pays industriels. L'utilisation de méthodes de protec-

tion intégrée des cultures se développe. Les agriculteurs optimisent l'équilibre des éléments nutritifs, notamment en tenant une comptabilité de ces éléments. À la suite des problèmes écologiques dramatiques posés par l'élevage intensif du bétail, des investissements considérables ont été faits en matière de stockage et de gestion des effluents.

Une utilisation accrue des méthodes de l'agriculture écologique

- Les bandes de filtrage sont désormais souvent installées le long des cours d'eau, là où les agriculteurs n'utilisent aucun produit chimique. Les systèmes d'irrigation utilisent l'eau de façon plus efficiente. Les effluents sont recyclés. En Amérique du Nord et Amérique du Sud, certaines cultures se font sans labour. En Afrique, les agriculteurs pratiquent de plus en plus souvent le labour minimum, ou labour écologique. La culture en serre évolue vers des systèmes complètement clos. Les techniques de l'agriculture de précision sont de plus largement utilisées. Si nombre de ces pratiques ont des effets bénéfiques sur l'environnement, la plupart font une utilisation considérable des combustibles fossiles, et ont donc un coût environnemental.

2. Gestion optimale des ressources foncières de façon à obtenir des cycles alimentaires viables

Droits des agriculteurs

La privatisation des ressources naturelles est très inquiétante. La diversité biologique, qu'elle soit agricole ou autre, est brevetée ou soumise à une stricte réglementation des droits des obtenteurs. Dans les deux cas, il s'agit d'une atteinte aux droits des agriculteurs au libre accès à des ressources génétiques jadis communes ainsi qu'à leur droit de mettre au point et de commercialiser leurs propres variétés de semences.

Chaque année, de 5 à 10 millions d'hectares de terres agricoles deviennent inutilisables du fait de la salinité, de la perte d'éléments nutritifs ou de l'érosion. Il convient de prendre des mesures plus énergiques pour infléchir cette tendance, en particulier dans le cadre d'initiatives prises par les collectivités locales, avec l'appui des pouvoirs publics.

Australie – programme de mise en valeur des terres « Landcare »

Le programme australien Landcare est un bon exemple d'approche participative de la gestion écologiques des terres et des ressources en eau, et bénéficie de l'appui des pouvoirs publics à tous les niveaux. Ce programme, qui a été lancé au début des années 90 par la National Farmers' Federation et par l'Australian Conservation Foundation concerne actuellement plus de 4 000 groupes d'agriculteurs autonomes, qui sont souvent organisés par bassin versant. Le mouvement a gagné la Nouvelle-Zélande – où l'on compte 200 groupes Landcare, l'Afrique du Sud et d'autres pays. Le concept de la planification intégrée des cultures sur l'exploitation est important dans la gestion de la protection des sols. Par ailleurs, les groupes Landcare donnent la préférence aux espèces locales dans la restauration du couvert végétal, afin de préserver la diversité biologique locale.

Dans la zone de culture du blé d'Australie occidentale, où se posent de graves problèmes dus à la salinité et à l'élévation du niveau des nappes phréatiques à la suite de la destruction des forêts, les pratiques dont la liste suit ont permis de restaurer les sols :

- L'utilisation des résultats d'enquêtes géophysiques et hydrologiques pour la prise de décisions;
- L'introduction d'espèces de plantes locales à racines très profondes afin d'abaisser le niveau de la nappe phréatique et d'établir des pâturages pour les moutons;
- La plantation d'espèces d'arbres locales le long des cours d'eau afin d'abaisser le niveau de la nappe phréatique et de lutter contre l'érosion et l'eutrophisation;
- L'installation de clôtures afin d'empêcher le bétail de saccager la végétation naturelle;
- L'aménagement des eaux afin de réduire l'engorgement des sols;

  L'encouragement d'innovations telles que les cultures en bandes, qui consistent à installer des écrans de protection entre les bandes cultivées et les bandes consacrées à l'élevage de bétail.

Philippines – programmes d'agriculture écologique Pakisama

Les agriculteurs des Philippines appliquent trois types de technologies écologiques : les cultures organiques, les cultures biodynamiques et la culture écologique avec réduction des apports extérieurs. Parmi les autres technologies utilisées figurent la production et l'utilisation d'engrais organiques, d'engrais verts, la technique de culture sur les terrains en pente, la technologie MASIPAG pour les semences et l'utilisation de nouvelles méthodes de lutte contre les parasites.

De nombreux agriculteurs ont compris que les méthodes culturales classiques avaient des effets nuisibles et ont commencé à adopter des systèmes de cultures respectueux de l'environnement. Sous réserve de la mise en place de systèmes d'appui adaptés et adéquats, il est d'ores et déjà possible de promouvoir l'adoption de ces techniques d'agriculture écologiques.

Au cours des huit dernières années, PAKISAMA a mis en place son programme d'agriculture écologique. En 1992, la Confédération a lancé un projet pilote couvrant quatre provinces qui vise à encourager la culture de riz organique dans les basses terres. Le programme a été étendu à 91 villages et 1 080 ménages y participent. Il concerne environ 540 hectares plantés en riz organique. La question de l'adoption des techniques de l'agriculture écologique par les agriculteurs se pose maintenant de façon critique. La plupart des agriculteurs du projet en sont à leur premier ou deuxième essai. Si la rentabilité de l'agriculture écologique n'est pas établie, ils risquent fort de revenir aux méthodes traditionnelles, dans la mesure où l'agriculture reste leur principal moyen d'existence. Le programme se trouve maintenant confronté à trois grands défis : l'augmentation d'échelle, la diversification des cultures et l'intégration des matériaux produits sur l'exploitation.

Le programme PAKISAMA part du principe selon lequel la monoculture n'est pas, à terme, une option économiquement viable compte tenu de l'instabilité des conditions agroclimatiques des Philippines. Dans ce système de monoculture, le risque de mauvaises récoltes est très élevé et il faut donc que les agriculteurs qui participent aux essais puissent disposer d'autres sources de revenus. Pour cela, il faut *diversifier* les cultures, ou introduire, par exemple, l'élevage du bétail ou celui des volailles.

L'*intégration* adéquate des matériaux produits sur l'exploitation se traduit par une diminution des besoins de liquidités pour l'achat d'intrants agricoles.

Outre les considérations économiques, la diversification et l'intégration permettent également de restaurer et de préserver l'équilibre écologique et la biodiversité sur l'exploitation. En pratiquant diverses cultures, les agriculteurs peuvent restaurer la fertilité naturelle des sols. Celles-ci sont également bénéfiques aux insectes et aux micro-organismes non nuisibles.

Il faut aussi que PAKISAMA *étende* son programme d'agriculture écologique, tant sur le plan géographique qu'en termes de l'appui qu'il apporte aux agriculteurs qui participent aux essais lors de la production et de l'après-récolte. Il faut également promouvoir la conversion des exploitations qui se trouvent à la périphérie par celles des agriculteurs participant aux programmes car autrement les parcelles où l'on pratique l'agriculture écologique seraient envahies par les parasites et les cultures y seraient la proie de maladies et de parasites divers. En outre, il convient de promouvoir l'agriculture écologique dans certains barangays ou provinces afin d'obtenir une masse critique suffisante pour influencer les programmes et politiques agricoles locaux.

Compte tenu de la nouveauté relative des pratiques de l'agriculture écologique, il convient d'apporter un soutien régulier aux agriculteurs participant aux essais jusqu'à ce qu'ils appliquent eux-mêmes avec confiance les différentes technologies. Il faut également leur fournir des intrants pour la production, ainsi que des équipements pour la commercialisation et les opérations d'après-récolte de façon à ce qu'ils puissent obtenir des gains maximums.

Autriche/Finlande – gestion forestière écologique

Les programmes et la réglementation relatifs à la gestion et à l'utilisation des terres, les dispositifs de consultation des participants et les programmes d'appui sont les éléments essentiels d'une gestion publique écologique et efficace des ressources en terres. Un des exemples en est la loi autrichienne sur les forêts, adoptée pour la première fois en 1875. Cette loi énonce des règles strictes en matière d'entretien, de gestion et de protection des forêts, de façon à éviter leur surexploitation et leur épuisement, dans l'intérêt de l'ensemble du pays. Les programmes de gestion de l'utilisation des sols sont également utiles pour préserver les meilleures terres agricoles d'un développement urbain excessif.

L'Union centrale des producteurs agricoles et des propriétaires de forêts de Finlande, note que la « certification des forêts » constitue un nouvel instrument visant à promouvoir la gestion forestière et la commercialisation écologique des produits forestiers. Les propriétaires de forêts privées espèrent que la certification contribuera à promouvoir la consommation du bois et de produits du bois aux dé-

pens de produits moins écologiques, tels que le ciment, l'acier et les plastiques. La certification des forêts doit être harmonisée au niveau international. L'Union centrale appelle donc à un accord international bien conçu afin de garantir la gestion durable des forêts.

3. Les connaissances au service d'un système alimentaire viable : recensement des besoins en matière d'éducation, d'échange de connaissances et d'information et mesures visant à les satisfaire

Les agriculteurs savent bien que leur avenir dépend dans une large mesure des résultats que permettra d'obtenir l'ensemble du système des connaissances agricoles, que ce soit au niveau international, régional, national ou local. Ce système, et toutes ses institutions, est un atout essentiel dont il convient de sauvegarder le potentiel pour les générations à venir.

Protection des savoirs traditionnels

L'agrobiodiversité est le résultat du travail et des connaissances de plusieurs générations d'agriculteurs et d'autochtones. Les communautés agricoles ont le droit d'utiliser et de protéger librement les diverses ressources génétiques, y compris les semences que leurs membres ont développées au cours des années.

Besoins des agriculteurs en matière de recherche, d'éducation et de formation

En matière d'éducation, les nouvelles technologies ne doivent pas être imposées aux communautés agricoles. Leur utilité deviendra évidente tant pour ces communautés que pour les autres organisations concernées si on leur donne la possibilité de renforcer leurs capacités.

Les méthodes de formation qui diffusent de nouvelles informations et font connaître les nouvelles technologies devraient respecter les savoirs locaux des paysans et contribuer à les maintenir et à les enrichir, au lieu de les laisser se dégrader et de les rejeter.

Actions menées par les organisations d'agriculteurs

Les organisations d'agriculteurs peuvent jouer un rôle essentiel en facilitant les transferts de technologie et de savoir-faire par le biais d'échanges d'informations et d'idées avec leurs membres. Les activités de coopération au développement des organisations d'agriculteurs comptent parmi les aides au développement agricole les plus efficaces, dans la mesure où celles-ci ont des méthodes de travail et des objectifs semblables.

Aux Philippines, la Confédération nationale des petits exploitants, PAKISAMA, a lancé, il y a huit ans, un projet pilote dans les quatre provinces pour promouvoir la production de riz organique dans les basses terres. Des agriculteurs ont reçu une formation à la diffusion des technologies de l'agriculture écologique au

niveau des villages. Des essais ont été réalisés sur les exploitations et des banques de semences ont été établies afin de déterminer quelles étaient les variétés de riz les mieux adaptées aux conditions agroclimatiques de la région.

Outre les projets visant à tester les technologies de l'agriculture écologique, en particulier celles de MAPISAG, et à les faire connaître aux agriculteurs, PAKISAMA s'est attachée à mettre au point des stratégies et des systèmes visant à faciliter l'adoption de l'agriculture écologique parmi ses membres. Des modules de formation des agriculteurs aux fonctions de techniciens-formateurs et de participants à des projets pilotes ont été élaborés, testés et mis au point. PAKISAMA a également produit du matériel sonore ou vidéo pour faciliter la diffusion d'informations sur l'agriculture écologique. Des banques de données et des instruments de suivi et d'évaluation ont également été conçus et testés dans le cadre du programme. Enfin, les enseignements tirés de la réalisation du projet pilote ont été consignés pour servir de référence à l'avenir.

En Égypte, l'Union centrale des coopératives agricoles utilise des unités vidéomobiles pour ses activités de vulgarisation dans les zones rurales. Celles-ci se sont révélées être un moyen de transfert des connaissances très efficace, en particulier pour les agriculteurs qui ne savent pas lire ou écrire.

Action menée par les pouvoirs publics

Les pouvoirs publics ont la responsabilité d'assurer la poursuite des travaux de recherche fondamentale de façon à ce que les résultats de la recherche soient disponibles pour tous. Trop souvent, les meilleurs travaux de recherche se font dans quelques très grandes sociétés multinationales, qui les protègent par des brevets.

Dans l'établissement des stratégies publiques de recherche et de vulgarisation, les gouvernements devraient prendre en compte les considérations suivantes :

- Les agriculteurs sont les clients de la recherche agricole. Ils doivent donc être associés à la planification, à l'application et à l'évaluation des stratégies de recherche, de façon à assurer leur pertinence;
- Les établissements nationaux de recherche agricole doivent veiller à associer davantage les agriculteurs à leurs activités, par le biais d'organisations nationales représentatives. Il convient également de réexaminer les activités des services de vulgarisation afin de mieux répondre aux besoins des agriculteurs;
- Les pouvoirs publics et les agences de financement devraient accroître leur appui à la recherche et à la vulgarisation agricole. Le désarmement doit permettre de réorienter les financements vers le développement agricole;

Les organisations d'agriculteurs doivent, à tous les niveaux, prendre des mesures concertées afin de mettre en place les mécanismes représentatifs et les dispositifs d'information en retour nécessaires pour faciliter la diffusion des résultats de la recherche aux agriculteurs. Ces mesures devront contribuer à renforcer le système de recherche et de vulgarisation agricole.

Interactions

Les liens institutionnels entre agriculteurs, chercheurs et vulgarisateurs sont bénéfiques pour toutes les parties concernées, en particulier dans les domaine suivants :

- Les institutions de recherche et de vulgarisation bénéficient des informations en retour et des conseils donnés par les agriculteurs, à tous les niveaux, ce qui garantit que les résultats de leurs travaux sont utiles et accessibles à tous les agriculteurs;
- Les institutions de recherche et de vulgarisation bénéficient du soutien financier et politique des agriculteurs, à tous les niveaux, ce qui garantit la dimension écologique de la recherche et de la vulgarisation ainsi que la continuité des activités des institutions concernées;
- Les agriculteurs bénéficient de l'appui technique régulier et utile des services de recherche et de vulgarisation, qui soutiennent le développement de l'agriculture écologique.

Droits de propriété intellectuelle

Le système actuel de protection des droits de propriété intellectuelle ne protège pas les savoirs traditionnels des communautés autochtones comme ceux, par exemple, qui résultent des efforts consentis par plusieurs générations de paysans des pays en développement pour mettre au point des variétés de plantes vivrières et médicinales locales.

4. Mondialisation, libéralisation des échanges et schémas d'investissement : incitations économiques et conditions propres à promouvoir une agriculture écologiquement viable

Importance de l'exploitation familiale

Les systèmes communautaires basés sur l'exploitation familiale répondent beaucoup mieux aux besoins des populations locales que les systèmes d'exploitations qui dépendent de grandes sociétés car ils donnent une production plus abondante et plus diverse et offrent le plus souvent la meilleure garantie en matière de sécurité alimentaire. Mais les pressions qui s'exercent actuellement sur les petites exploitations, conjuguées à l'exode des agriculteurs, se traduisent par une aggravation de la pauvreté dans les zones rurales, de la dégradation de l'environnement et de l'insécurité alimentaire.

Tous les gouvernements devraient mettre en oeuvre des politiques qui limitent les effets nuisibles de la production industrielle, et encouragent véritablement les pratiques culturales viables, dans le cadre des exploitations familiales.

Équité et pauvreté

L'un des éléments clefs du développement durable est l'élimination de la pauvreté qui résulte de la priorité plus élevée accordée au développement de l'agriculture.

Le recours à des pratiques culturales non viables s'explique parfois par l'extrême pauvreté dans laquelle se trouvent les agriculteurs, qui les conduit à surexploiter les terres et donc à détruire les ressources renouvelables. Cela est imputable à plusieurs facteurs, tels que l'inégale répartition des ressources et l'indifférence manifestée par les pouvoirs publics vis-à-vis des zones rurales en général et du secteur agricole en particulier. Le transfert des revenus des zones rurales aux zones urbaines qui a été opéré a entraîné un déficit considérable d'investissement dans les infrastructures rurales, ce qui a aggravé une situation déjà précaire. Par ailleurs, les agriculteurs se trouvent souvent confrontés à des circuits de commercialisation et de distribution inefficaces, des services de formation et de vulgarisation médiocres et perçoivent des prix peu attrayants pour leurs produits.

Infrastructure et cadre réglementaire

Les agriculteurs des différentes régions du monde travaillent dans des conditions très différentes. Toutefois, pour qu'ils puissent conduire efficacement leurs activités, il est indispensable qu'ils disposent d'infrastructures adéquates et d'un cadre réglementaire adapté. Cela est vrai en particulier dans les régions pauvres, de petites exploitations, où l'absence d'infrastructures de base constitue un obstacle majeur à la survie économique des exploitations familiales et à la réalisation de l'autosuffisance alimentaire.

Les composantes essentielles d'une infrastructure efficace sont les suivantes :

- *Droits de propriété* : accès à la terre et sécurité du régime foncier, y compris l'adoption de mécanismes de règlement des différends bien définis; baux à long terme transmissibles; et formalisation des droits de propriété;
- *Infrastructure juridique* : procédures et garanties étayant les accords et les contrats; accès des agriculteurs à des services juridiques et droits à l'action collective;
- *Infrastructure financière* : existence d'un secteur bancaire efficace, fournissant un accès au crédit et à des services financiers à des conditions raisonnables; formation à l'utilisation des instruments financiers, par exemple instruments de gestion des risques; mécanismes permettant l'utilisation des stocks agricoles à titre de garantie, réglementation facilitant le développement des institutions financières des agriculteurs, y compris les banques agricoles coopératives;
- *Infrastructure de commercialisation* : institutions et dispositifs institutionnels favorisant la transparence du marché, par exemple marchés de gros; réseaux intersectoriels et interprofessionnels; renforcement des réseaux de commercialisation contrôlés par les agriculteurs;
- *Infrastructure dans le domaine de l'information* : communication de renseignements fiables sur les marchés, que ce soit par le biais de la radio, des journaux ou de services spécialisés; services de développement des produits et des

marchés, y compris marketing direct basé sur les technologies de l'information;

- *Infrastructure de transport, d'énergie et de télécommunications, dispositifs de sécurité* : celles-ci sont à la base du développement des marchés locaux, régionaux et nationaux et déterminent l'accessibilité des zones rurales ainsi que la rentabilité des activités qui y sont exercées;
- *Infrastructure éducative* : instruction élémentaire nécessaire aux transactions commerciales fondées sur des contrats écrits, et à l'établissement de flux d'informations rapides et efficients;

Il convient de rechercher des moyens novateurs de financer les infrastructures rurales, par exemple en associant le secteur privé et les établissements financiers, en augmentant l'aide au développement, ou encore en opérant une conversion de la dette. Dans le cas où des incitations économiques ont été accordées au secteur agricole, il convient de mettre en place des dispositifs permettant d'orienter progressivement les revenus ruraux vers l'investissement rural.

Des politiques publiques incitatives

Les multiples défis que représentent la réalisation de la sécurité alimentaire mondiale, la protection de l'environnement et le maintien de la vitalité des collectivités rurales doivent s'appuyer sur un cadre de politiques à long terme cohérent, et sur une bonne gouvernance.

Respect des différences

Dans le cadre des politiques agricoles, les agriculteurs devraient pouvoir appliquer leurs propres modèles de production, selon les conditions et possibilités locales.

Échanges entre les agriculteurs

Il est important de développer et d'améliorer les compétences et de procéder à des échanges pour tirer parti de l'expérience des agriculteurs des différentes régions du monde, ainsi que le prouve l'expérience du programme « Paysan à Paysan » qui est appliqué avec succès en Amérique centrale et dans les Caraïbes.

Renforcer les organisations d'agriculteurs

Les politiques mises en oeuvre aux niveaux national, régional et mondial doivent promouvoir :

- *La viabilité économique*, en assurant des prix rémunérateurs aux produits agricoles et la fourniture d'intrants et de crédit à des prix raisonnables;
- *La viabilité écologique*, y compris la préservation des terres et des ressources en eaux; et

- *La viabilité sociale*, c'est-à-dire le maintien d'un équilibre adéquat entre développement rural et développement urbain, afin d'empêcher la concentration excessive de population dans les centres urbains.

Les politiques mises en oeuvre doivent également faciliter l'émergence d'organisations d'agriculteurs représentatives et indépendantes, de façon à promouvoir des relations économiques d'égalité, la justice sociale, la protection des terres, la souveraineté alimentaire et une production agricole viable et équitable, assurées par de petites exploitations.

Le contexte des politiques internationales doit également favoriser le développement agricole et rural. À cet effet, la promotion de la coopération entre nations, aux fins du développement économique et de la paix, la résolution du problème de la dette, et l'adoption de pratiques commerciales loyales doivent figurer parmi les premières priorités.

Alors que dans certaines circonstances particulières telles que les secours d'urgence ou l'aide aux réfugiés, l'aide alimentaire est nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire, les règles commerciales doivent faire en sorte que cette aide ne soit pas une désincitation à la production locale. Chaque fois que cela est possible et approprié, les programmes d'aide alimentaire doivent également prévoir des achats de denrées alimentaires aux pays voisins.

Reconnaissance de la place des femmes dans l'agriculture

Les femmes jouent un rôle essentiel en matière de souveraineté alimentaire, tant au niveau du ménage qu'à celui de la collectivité. Elles ont donc un droit intrinsèque aux ressources nécessaires à la production alimentaire, à la terre, au crédit, au capital, aux technologies, à l'éducation et aux services sociaux, et doivent bénéficier de chances égales de développer et d'utiliser leurs compétences.

Il est nécessaire de prendre des mesures afin que les femmes puissent jouer le rôle de leader auquel elles ont droit dans la lutte pour l'égalité sociale, et participer activement à la vie économique et sociale en contribuant par leurs compétences et leur intelligence à la prise de décisions.

Mécanismes à mettre en oeuvre pour protéger les pauvres des effets néfastes de la mondialisation

Accès aux marchés

De façon à pouvoir prendre des décisions fondées sur des données scientifiques, il est nécessaire d'effectuer un audit des effets de la libéralisation du commerce des produits alimentaires, et notamment de leurs effets sur les revenus agricoles, la sécurité alimentaire, les pratiques culturales, la biodiversité et les indicateurs environnementaux, avant de conclure des accords afin de réorganiser le commerce des denrées alimentaires.

Règles commerciales équitables et efficaces

L'interdépendance croissante des économies dans un marché mondial concurrentiel et en expansion rend d'autant plus nécessaire l'établissement de règles com-

merciales équitables et efficaces. Cependant, les pouvoirs publics doivent prendre en compte la nature particulière de l'agriculture et sa contribution essentielle à la survie et au développement des économies rurales. Les denrées alimentaires ne doivent pas être traitées comme n'importe quel produit échangeable. Elles sont trop importantes pour la sécurité alimentaire, l'environnement et le futur de la planète.

Assistance technique

Dans le cadre des accords de Marrakech de l'OMC, les pays en développement ont reçu l'assurance qu'ils bénéficieraient d'une assistance technique accrue. Cependant, en pratique, ces promesses n'ont guère été suivies d'effets. Lors du futur cycle de négociations commerciales, il faut que les promesses faites aux pays en développement en matière d'assistance technique fassent l'objet de contrats fermes. Ces pays ont absolument besoin de cette assistance pour ajuster leurs lois et leurs politiques, conformément aux engagements contractés dans le cadre de l'OMC et pour renforcer leurs capacités techniques de façon à pouvoir honorer ceux-ci.

La tendance à la diminution des financements consacrés à l'aide au développement et à la coopération dans le secteur agricole doit être infléchie. Il faut encourager le renforcement de la coopération entre agriculteurs et organisations d'agriculteurs des pays industriels et des pays en développement en transférant 0,5 % de l'aide publique au développement consacrée à ce secteur par l'intermédiaire des organisations d'agriculteurs.

Concentration industrielle

On a, à juste titre, attiré l'attention sur les distorsions causées par certains types de politique de soutien aux agriculteurs, en particulier dans les pays industriels. Cependant, on n'a pas accordé suffisamment d'attention aux distorsions du marché résultant de la concentration du système agroalimentaire. Quelques grandes sociétés ont actuellement une position dominante dans la filière agroalimentaire, tant dans la distribution des produits finis que dans celle des intrants. La communauté des agriculteurs constate avec une réelle inquiétude que les marchés mondiaux ne fonctionnent pas de façon concurrentielle.

L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, en particulier la CNUCED, doivent multiplier leurs travaux sur la concentration des sociétés en amont et en aval du secteur agricole. Il convient notamment de trouver des réponses aux questions suivantes :

- Quels sont les effets de la concentration croissante des activités tout au long de la filière alimentaire, sur l'exploitation familiale et les collectivités rurales?
- Comment peut-on expliquer l'augmentation des écarts de prix entre les prix à la production et les prix à la consommation?
- *Les augmentations des prix* à la production sont répercutées sur les consommateurs tandis que les *baisses de prix* ne le sont pas. Quelles sont les raisons de cette asymétrie?
- À partir de quel degré de concentration faut-il déclencher des actions antitrust?
- Est-ce que les informations de marché disponibles sont adéquates pour assurer un fonctionnement efficient et transparent des marchés?

Il est clair que les agriculteurs doivent répondre aux besoins spécifiques des marchés qu'ils souhaitent approvisionner. Pour cela, ils peuvent avoir à passer des contrats avec des transformateurs ou avec d'autres entreprises. Cependant, si une société occupe une place dominante sur un marché particulier, l'agriculteur ne peut plus choisir où vendre son produit dans la mesure où il ne se trouve plus sur un marché concurrentiel.

5. Résumé des recommandations

1. Un cadre macroéconomique favorable, ainsi que la stabilité sociale et politique, sont indispensables au développement du secteur agricole.

2. Les politiques agricoles devraient être axées sur le secteur de la petite exploitation familiale et de l'agriculture paysanne.

3. Il faut mettre fin au recul de la place de l'agriculture dans les priorités de développement nationales et internationales en procédant à une réévaluation de son importance globale.

4. Il convient de faciliter la formation d'organisations d'agriculteurs autonomes et représentatives, qui soient pleinement associées à l'établissement et à la mise en oeuvre des stratégies de développement rural.

5. Il convient de mettre en place, ou de renforcer les infrastructures rurales essentielles ainsi que le cadre réglementaire de base nécessaire au secteur agricole, et notamment d'instaurer des circuits de commercialisation, des systèmes de crédit, des régimes fonciers efficaces et d'adopter des technologies appropriées.

6. Il convient de promouvoir un nouveau partenariat en faveur du développement agricole et rural, associant les principaux protagonistes, et de définir clairement les objectifs ainsi que le rôle des différents intervenants – pouvoirs publics, organisations d'agriculteurs, et autres secteurs et institutions.

7. Des mesures doivent être prises pour transférer le savoir-faire et utiliser les nouvelles technologies écologiques plus rapidement et plus efficacement, en particulier le renforcement du dialogue entre les organisations d'agriculteurs et les institutions de recherche et le resserrement de la coopération entre agriculteurs.

8. Les agriculteurs doivent participer directement à la formulation des politiques agricoles à tous les niveaux. Pour que ce principe devienne réalité, l'Organisation des Nations Unies et les organisations connexes devront se démocratiser. Chacun a le droit de recevoir des informations honnêtes, précises et complètes, ainsi que de participer à un processus de décision démocratique. Ces droits sont à la base de la bonne gouvernance, de la responsabilité et de la participation, sur un pied d'égalité, à la vie économique, politique, en l'absence de toute discrimination. Les femmes rurales doivent en particulier obtenir un pouvoir de décision direct et effectif en ce qui concerne les questions alimentaires et rurales.